



Acte n° 2024C267

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 26

Pouvoirs : 11

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

**Secrétaire de séance** : Stéphane BERTHOMIEU.

### **OBJET : TOURISME ET MOBILITE – ITINERAIRE VELO TREVOUX / SAINT-BERNARD /AMBERIEUX-EN-DOMBES ET ARS/FORMANS CHEMIN DU CURE D'ARS – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. Marc PECHOUX, Président, précise que la Communauté de communes est engagée dans une démarche collective avec six intercommunalités de la Dombes sur la création d'un itinéraire vélo permettant de connecter la Voie Bleue à la ViaRhôna par la Dombes. Le bureau d'étude ALKHOS a été retenu par l'ensemble des partenaires pour conduire une étude de faisabilité technique et préciser les coûts d'investissement. Cette étude est à ce jour finalisée.

Cet axe a été identifié dans le schéma mobilité de la Communauté de communes en 2023. Il est considéré comme prioritaire compte tenu des enjeux en matière de déplacements modes doux pour le quotidien.

Pour la partie CCDSV, l'itinéraire concernera neuf communes avec 15,6 km aménagés et répartis en 2 tronçons :

- Tronçon 1 : Saint-Bernard / Ambérieux-en-Dombes sur 13,7 km (la partie Trévoux / St-Bernard ayant déjà été aménagée dans le cadre de la Voie Bleue) ; La connexion entre Ambérieux-en-Dombes et Villars les Dombes sera ensuite prise en charge par la Communauté de communes de la Dombes, pour la partie située sur leur territoire.

- Tronçon 2 : chemin du curé d'Ars sur 1,9 km et qui reliera Ars-sur-Formans à Chaleins ; à partir de Chaleins la connexion jusqu'à Montmerle sera prise en charge la Communauté de communes Val de Saône Centre pour la partie située sur leur territoire.

L'objectif est de poursuivre la politique de développement de la pratique du vélo que ce soit :

- Pour les déplacements quotidiens avec la possibilité pour les habitants de se rendre en vélo vers les zones d'activités et vers les gares ferroviaires de proximité ;
- Pour les déplacements cyclotouristiques avec à terme une connexion des principaux pôles touristiques de grande fréquentation : Trévoux / Ars / Villar-les-Dombes Parc des oiseaux / Pérouges / ViaRhôna.

Pour ce projet, le bureau d'études ALKHOS a estimé les deux tronçons de cet itinéraire sur la CCDSV à 1 085 344 € HT pour les travaux et la maîtrise d'œuvre.

La CCDSV a missionné le cabinet Aintégra pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet, mission qui a démarré début septembre 2024.

Des demandes de subventions peuvent être faites auprès du nouveau programme LEADER au titre des infrastructures cyclables (Appel à projet), de l'Etat au titre de la DETR et du Département de l'Ain dans le cadre de sa politique vélo.

Pour l'appel à projet du programme LEADER 1.3 *visant à favoriser les déplacements cyclables*, la demande de subvention portera uniquement sur les travaux. Ceci amène à modifier le plan de financement proposé au Conseil par délibération N°2024C147 en date du 4 juillet 2024.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 05/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :


Dépenses HT		Recettes		Taux
Travaux d'infrastructures	933 439 €	EUROPE LEADER	40 000,00 €	4,23%
Etudes techniques complémentaires	12 000 €	ETAT - DETR	280 511,75 €	29,67%
		DEPARTEMENT DE L'AIN (Plan vélo)	283 631,7 €	30 %
		Part CCDSV	341 295,55€	36,1%
<b>TOTAL</b>	<b>945 439 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>945 439 €</b>	<b>100</b>

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Europe au titre du programme LEADER (Appel à projet 1.3 *visant à favoriser les déplacements cyclables*), de l'Etat et du Département de l'Ain ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président, ou son Représentant, pour effectuer toutes les démarches auprès de l'Europe (LEADER), de l'Etat (DETR), du Département de l'Ain et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;

- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits en recettes aux budgets 2024 et suivants, dans l'AP/CP dédiée.

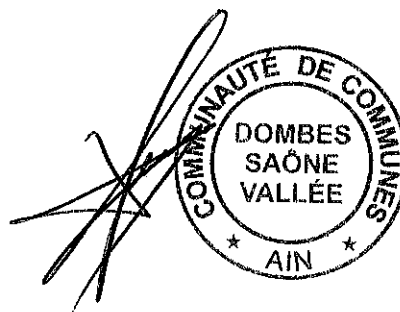
A Ambérieux en Dombes,  
Le 19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,  
Stéphane BERTHOMIEU**



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

**Le Président,  
Marc PECHOUX**



Accusé de réception en préfecture  
001-200042497-20241219-2024C267-DE  
Reçu le 23/12/2024